

# COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2022

Date de convocation : 2 décembre 2022

Date d'affichage : 2 décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux et le six décembre à 20 heures 00,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.

Présents : Pierre COLOMB - Jérôme MALORON - Ghislaine BARTHELON - Frédéric BERNE - Sébastien CARMET - Séverine CAPOGNA - Carole MOTTUEL - Audrey MORGANTINI - Annabelle MORILLAS - Pierre FERRIER - Jérôme GUILLOUD

Absents, excusés : Anne-Lise CALABRIN - Sébastien RUAZ - Virginie TARDY

Procurations : Anne-Lise CALABRIN à Annabelle MORILLAS, Virginie TARDY à Séverine CAPOGNA

Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.

Liste des délibérations :

- 59/2022 Décision Modificative n°5 M14
- 60/2022 Acceptation d'un don matériel au bénéfice de la commune pour mise à disposition lors de manifestations communales
- 61/2022 Présentation des rapports sur le prix et la qualité du service pour les services déchets, eau potable et assainissement de Valence Romans Agglo pour l'année 2021

## APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2022

Lecture est faite par le Maire

Approuvé à l'unanimité

## DECISION MODIFICATIVE N°5

Vu le budget primitif 2022,

Considérant qu'un réajustement du budget est nécessaire dans le cadre de l'aménagement de la mairie avec l'achat d'un nouvel ordinateur portable avec haut-parleurs pour améliorer le déroulement des visio-conférences,

Considérant qu'un réajustement du budget est nécessaire suite au montant exceptionnellement élevé de participation au financement du service instructeur (ADS) par rapport au prévisionnel (montant de l'acompte 2022 estimé sur le nombre exceptionnel de permis de construire de l'année 2021)

Il est donc nécessaire d'ajuster les crédits aux comptes concernés :

Dépenses Fonctionnement			
657351 Participation GFP de rattachement	+ 3 000 €	678 Autres charges exceptionnelles	-3 000 €
TOTAL	+ 3 000 €	TOTAL	- 3 000 €

Dépenses Investissement			
2183 opé 39 mat informatique	+ 2 000 €	2135 opé 39 agencements	- 2 000 €
TOTAL	+ 2 000 €	TOTAL	- 2 000 €

Voté à l'unanimité

**ACCEPTATION D'UN DON MATERIEL AU BENEFICE DE LA COMMUNE POUR MISE A DISPOSITION LORS DE MANIFESTATIONS COMMUNALES**

Vu l'article L 2242-1 du Code général des collectivités territoriales qui précise que le « *Conseil municipal statue sur l'acceptation des dons et legs faits à la commune* »

Vu le souhait d'un professionnel de céder du matériel électrique à la commune pour le mettre à disposition des associations de la commune et/ou lors d'évènements festifs (vogue, marché de Noël...),

Le Maire propose d'accepter le don en nature (matériel électrique) reversé au profit de la commune pour le mettre à disposition lors d'évènements festifs sur le territoire communal.

Voté à l'unanimité.

**PRESENTATION DES RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES DECHETS, ASSAINISSEMENT ET EAU POTABLE DE VALENCE ROMANS AGGLO POUR 2021**

Conformément aux articles D2224-1 et D2224-3 du Code Général des collectivités territoriales, il est fait obligation aux communes et EPCI de 3500 habitants et plus de mettre à la disposition du public le ou les rapports annuels en question.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal prend acte de la présentation des rapports sur la qualité du service des services déchets, eau potable et assainissement pour l'année 2021, établis par Valence Romans Agglo.

Ce rapport est consultable en Mairie par tout citoyen qui en formule la demande.

Voté à l'unanimité.

**QUESTIONS DIVERSES**

- Dossiers d'urbanisme en cours
- Point budget
- Travaux Côte Maréchale
- Repas des Anciens
- Passage de David HAMEL à temps complet en 2023
- Groupe de travail Sécurité à mettre en place
- Point sur le RPI et les effectifs scolaires
- Marché de Noël
- SCDECI
- Appartement au-dessus de la mairie libre au 31 janvier 2023
- Divers
- Tour des commissions

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45.